

COMMENT DOUBLER UN ENGIN AGRICOLE ?

LES PARTICULARITÉS DES MACHINES

Les machines agricoles sont souvent très larges. **Les manœuvres de dépassement sont alors plus difficiles à faire.** Au moment des travaux, les machines agricoles sont plus nombreuses sur les routes rurales.

Vous devez connaître les particularités des machines agricoles : **elles circulent plus lentement**, elles occupent parfois plus que la largeur de la voie de circulation, pouvant ainsi **nuire à la visibilité des autres usagers**. Les machines agricoles sont équipées d'un gyrophare, de catadioptrés rouges, de feux de position et de clignotants.



LA LÉGISLATION SUR LA MATÉRIALISATION DES VOIES DE CIRCULATION

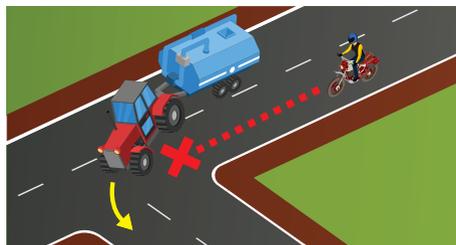
La ligne blanche permet de délimiter les voies de la chaussée et symbolise l'interdiction de dépasser. Il est interdit de dépasser un autre véhicule, même un tracteur ou une machine agricole, en chevauchant ou en franchissant une ligne continue. Il existe une exception prévue par le code de la route pour le dépassement d'un cycliste uniquement dans des conditions particulières de sécurité (visibilité, distances de sécurité...). Voir les articles R412-19, R414-4 et suivants du code de la route.

LE CONSEIL DE LA GENDARMERIE

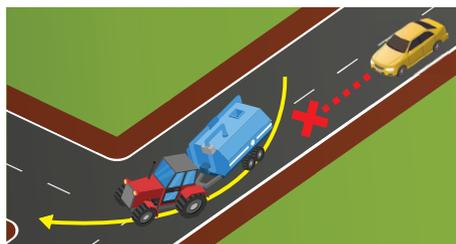
Le dépassement d'un ensemble agricole est une manœuvre délicate qui implique la parfaite compréhension entre tous les protagonistes, c'est à dire l'usager qui dépasse, le conducteur de l'engin agricole et... ce que l'on ne voit pas sur ou aux abords de la route. **Plus que jamais le principe "Je n'y vois pas, je n'y vais pas" s'impose, particulièrement dans les virages et aux intersections. Soyez patient, vous dépasserez en toute sécurité à un moment plus propice.**



Assurez-vous que **la voie est libre sur une distance suffisante** avant d'amorcer la manœuvre et de **conserver une distance sécuritaire avec la machine agricole avant et après le dépassement.**



Vous devez être vigilant, car **le conducteur du tracteur peut tourner à gauche** pour suivre une autre route, ou rentrer dans une ferme ou un champ.



Les machines agricoles sont très volumineuses. Ainsi, **le conducteur devra parfois se déporter sur la voie de gauche afin d'effectuer un virage à droite.**



Ne jamais doubler plus d'un véhicule à la fois.

Visuels - EDT Pays de la Loire d'après Macrovector

Informations à date du 1^{er} juillet 2019. Toute réglementation peut être amenée à évoluer. N'hésitez pas à vous informer régulièrement des nouvelles dispositions.

TRAVAUX AGRICOLES, FORESTIERS, RURAUX, AVICOLES ET VITICOLES

ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES

PAYS DE LA LOIRE

Automobilistes, motocyclistes... soyez patients !
Sans engins agricoles : pas de pain, pas de légumes, pas de céréales...

LA CIRCULATION DES ENGIN AGRICOLES

Sensibilisation des usagers de la route



EDT Pays de la Loire • 9 rue André Brouard - CS 70510 - 49105 Angers Cédex 02
 Tél : 02 41 18 61 20 • secretariat@edt-davsdelaire.fr • www.edt-davsdelaire.fr

LES PÉRIODES DE TRAVAUX AGRICOLES

L'amplitude des périodes peut varier en fonction des conditions climatiques.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Semis de printemps												
Epandage, fumier, lisier												
Ensilage												
Pressage												
Moisson												
Vendanges												
Semis d'automne												
Traitement cultures												
Traitement vignes, vergers												

LES VÉHICULES DE TRAVAUX AGRICOLES

L'IMPORTANCE DU GABARIT

Les machines agricoles sont particulièrement **lourdes et volumineuses** : elles mesurent jusqu'à 4,5 mètres de large pour 25 mètres de long, et peuvent peser jusqu'à 38 tonnes. Elles **circulent donc plus lentement** que les autres véhicules et peuvent **perturber la visibilité** des autres usagers de la route. Par ailleurs, **les machines larges de 3,5 mètres et plus circulent en convoi**.



■ ENSILEUSE

Gabarit : 20 m de long
jusqu'à 4,5 m de large
Vitesse : 25 km / heure
Machine tractée fauchant, hachant et chargeant dans une remorque les fourrages verts ou le maïs fourrage.



■ ÉPANDÉUR LISIER

Gabarit : 20 m de long
jusqu'à 4,5 m de large
Vitesse : de 25 à 40 km / heure
Machine servant à épandre le lisier, le digestat.



■ ÉPANDÉUR FUMIER

Gabarit : 20 m de long
jusqu'à 4,5 m de large
Vitesse : de 25 à 40 km / heure
Machine servant à épandre le fumier, les boues d'épuration et, parfois, les amendements.



■ SEMOIR

Gabarit : 10 m de long
Vitesse : de 25 à 40 km / heure
Machine servant à semer les grains. Pour les céréales, les semoirs déposent en terre, sur des lignes, des volumes de semences correspondant aux doses souhaitées par hectare ; pour les betteraves, les semoirs de précision libèrent une seule graine à la fois sur le rang à l'espacement constant choisi par réglage.



■ MACHINE À VENDANGER

Gabarit : 10 m de long
jusqu'à 4,5 m de large
Vitesse : 25 km / heure
Machine automotrice pour la récolte du raisin, dotée de batteurs agissant sur les souches pour en faire tomber les grains de raisin qui sont ensuite nettoyés.



■ MOISSONNEUSE

Gabarit : 20 m de long
jusqu'à 4,5 m de large
Vitesse : 25 km / heure
Machine utilisée pour effectuer la moisson (action de récolter les blés, les céréales lorsque les grains sont parvenus à maturité ; époque de cette récolte).



■ CHARRUE

Gabarit : 15 m de long
jusqu'à 4,5 m de large
Vitesse : de 25 à 40 km / heure
Instrument agricole servant à labourer et travaillant d'une manière dissymétrique en rejetant et en retournant la terre d'un seul côté.



■ AUTRES OUTILS

1 • Pulvérisateur 2 • Enrubanneuse 3 • Presse cubique 4 • Outils de travail du sol